

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 133

présenté par

Mme Sas, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-
Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2016 »

l'année :

« 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article propose de prolonger la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés jusqu'en 2016 pour le supprimer par la suite.

Cet amendement a pour objectif de prolonger la contribution exceptionnelle jusqu'en 2017 ce qui correspond à une recette supplémentaire de 2,6Mds d'euros pour l'État.